

L'avocat apprécie la faisabilité des projets de ses clients, les aide à résoudre les problèmes juridiques auxquels ils doivent faire face, et ce dans le strict respect de la réglementation dans

tous les domaines du droit (droit social, droit des libertés individuelles et collectives, droit des personnes, droit des sociétés, droit administratif, droit des assurances, de l'environnement etc ...).

L'avocat est en mesure d'établir un véritable diagnostic objectif de la situation et de préconiser les dispositions à prendre, à titre préventif, défensif ou offensif.

Il assiste son client à tous les stades d'une négociation, d'une médiation, d'une procédure ou de tout autre mode de règlement d'un litige.